

2

(N^o 336.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AOÛT 1846.

Liquidation de la pension du sieur De Ghouy ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. DUMORTIER.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée d'examiner le projet de loi relatif à la liquidation de la pension du sieur De Ghouy, m'a chargé de vous présenter son rapport et je viens m'acquitter de ce devoir.

A l'époque où le canal de Mons à Condé était réuni au domaine public, le sieur De Ghouy fut nommé, par arrêté royal du 17 septembre 1817, administrateur du canal de Mons à Condé dont la perception se faisait alors au profit du trésor de l'État.

Depuis, le canal ayant passé à la province de Hainaut, le titulaire continua ses fonctions. Mais l'État ayant repris le canal, le Gouvernement, par mesure d'économie, a cru devoir faire passer cette recette entre les mains des agents du domaine.

⁽¹⁾ Projet de loi, n^o 322.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. DUMORTIER, *président*, DE VILLEGAS, SCHEYVEN, SIGART, VAN CUTSEM et TROYE.

Dans cet état des choses, il a paru à votre commission qu'il y avait ici une question de justice à accueillir le projet qui vous est présenté, et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le président-rapporteur,

DUMORTIER.
